



Régie EPIC T2C  
17 Boulevard Robert Schuman  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 26 mars** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle Schuman, au siège social à CLERMONT-FERRAND, 17 Boulevard Robert Schuman, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de procurations : 5  
Date de la convocation : 19 mars 2025

**Etaient Présents :**

Mmes Christiane DEMOUSTIER; Blandine GALLIOT ; MM. Claude AUBERT ; Richard BERT ; Laurent GANET ; Patrick NEHEMIE ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Gilles VESCOVI || MM Yves JAMON, Cyril POTELLERET.

**Etaient excusés avec mandat :**

MM **Cyril CINEUX** excusé, donne pouvoir à M. François RAGE ; **Eric EGLI** excusé, donne pouvoir à M. Patrick NEHEMIE ; **Jean-Marc MORVAN** excusé, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT ; **Thomas WEIBEL**, excusé, donne pouvoir à Mme Christian DEMOUSTIER || M. **Damien ROMERO**, excusé, donne pouvoir à M. Cyril POTELLERET.

**Etaient excusés :**

MM. Christophe BERTUCAT ; Tahar BOUANANE

**Etaient absents :**

MME Sondès EL HAFIDHI ; MM. Jérôme AUSLENDER, Henri GISSELBRECHT

## DELIBERATION DCA 2025/008

### Réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2025

**OBJET :** CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHES PUBLICS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Dans le cadre du Contrat de Service Public, le SMTc demande à la Régie d'adopter une politique d'achats durables, notamment par l'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Ce dernier est en cours d'élaboration et sera proposé au Conseil d'Administration de juin 2025.

Toutefois, afin de se préparer à la mise en œuvre du SPASER, Clermont Métropole propose de signer un contrat de partenariat permettant la mise en œuvre, si cela apparaît pertinent, des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics à venir.

T2C s'engage à informer la Métropole des contrats que la régie va passer durant l'année. Un programme annuel est élaboré en concertation entre les deux structures.

Les marchés ciblés feront l'objet de clauses où les prestataires sont incités à réaliser une action de progrès social en direction de personnes rencontrant des difficultés d'ordre professionnel dans l'accès à l'emploi.

L'intervention de la Métropole est la suivante :

1° Conseille et accompagne T2C durant la phase de préparation jusqu'à l'exécution des contrats:

2° Conseille les entreprises,

3° Mobilise les acteurs de l'emploi,

4° Organise et coordonne le suivi des publics jusqu'à la fin de la période d'intégration dans l'emploi.

L'insertion de ces clauses sera réservée aux marchés permettant de mettre en œuvre une action concrète et utile.

Il est proposé d'en délibérer et d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec Clermont Auvergne Métropole.

#### **Le Conseil d'Administration :**

**Après en avoir délibéré,**

**décide, à l'unanimité :**

- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec Clermont Auvergne Métropole

La Présidente de l'EPIC  
Madame Blandine GALLIOT

A blue ink signature of Blandine Galliot, written in a cursive style, with a horizontal line underneath.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures.**

**Transmission au représentant de l'Etat.**

**Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,**

**de la réception en Préfecture le :**

**et de la publication le :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.